

LETTRE

Des Commiſſaires de la Société d'Agriculture, des Arts & du Commerce de Nantes,

Aux Commiſſaires de l'Aſſemblée Coloniale de la Partie Françoiſe de Saint-Domingue.

Nantes, le 16 novembre 1792, l'an 1er de la république.

CITOYENS COMMISSAIRES,

NOTRE place vient de faire un effort pour ſauver, s'il eſt poſſible, la colonie de Saint-Domingue; nous adreſſons, aujourd'hui, à cet effet, une pétition à la convention nationale; nous vous en remettons une copie, & nous en chargerons à la diligence, qui partira mardi, mille exemplaires à votre adreſſe, nous vous prions

de les faire distribuer aux membres de la convention ; nous en faisons passer un exemplaire à toutes les places de commerce & de manufactures ; nous les prions d'appuyer notre demande d'une pareille démarche.

Vos intérêts, citoyens, sont ceux de la colonie & les nôtres. Nous vous avons adressé une pétition, persuadés qu'avec vos lumières & vos soins, vous en ferez sentir tellement l'importance, qu'elle aura tout son effet.

Nous sommes très-fraternellement,

Les commissaires de la société d'agriculture, des arts & du commerce; *signé* LINCOLN, F. NOZIER, FRUCHARE, ALEXIS, MOMEROU, THOMAS, CHARLES DROUIN, JOSEPH BRIERE, JEAN-BAPTISTE YHOINNET & ONFROY.

P. S. Ci-joint, nous vous remettons des pièces que le citoyen *Malonnière* nous a priés d'insérer dans cette lettre.

RÉPONSE

DES CITOYENS COMMISSAIRES DE SAINT-DOMINGUE.

Paris, 26 novembre 1792, l'an 1er de la république françoise.

CITOYENS COMMISSAIRES,

DEPUIS long-temps la partie françoise de Saint-Domingue a distingué la société d'agriculture, des arts & de commerce de la ville de Nantes parmi les défenseurs des colonies ; & votre adresse, du 4 novembre, à la convention nationale, est un nouveau témoignage de votre sollicitude.

Nous avons reçu les mille exemplaires que vous nous annoncez ; nous en ferons, comme vous le désirez, la distribution à la convention nationale.

Des ministres malveillans ont long-temps paralysé vos intentions bienfaisantes ; mais ces ennemis

de la patrie ont diſparu de notre horiſon politique ; la vertu s'éleve, avec majeſté, ſur les débris de leur perfidie ; &, ſous ſon égide, la vérité pourra ſe préſenter ſans nuage.

Placés trop loin de Saint-Domingue, les repréſentans de la France n'ont pu la diſtinguer à travers les relations contradictoires que préſentoient, ſans ceſſe, la malveillance ou des intérêts particuliers. L'incohérence des décrets ſur les colonies fourniſſoit de nouvelles armes à nos ennemis ; la calomnie diſſéminoit des préventions funeſtes aux corps populaires ; & la France n'a pas vu que les malheurs de Saint-Domingue étoient les réſultats de la lutte miniſtérielle contre la liberté du peuple.

Vos relations commerciales auroient pu vous donner des notions moins incertaines ; & cependant votre ſageſſe ne vous a pas permis d'aſſeoir encore un jugement. Les commiſſaires de Saint-Domingue, eſpèrent faire, bientôt, ceſſer votre incertitude, & vous préſenter, dans le tableau fidèle des malheurs de cette colonie, la juſte meſure de ſon attachement à la France, & à ſes principes régénérateurs. Alors, vous ſerez étonnés de trouver, dans l'ariſtocratie contre-révolutionnaire, une cauſe qui n'exiſta jamais dans l'orgueil des blancs, ni dans l'oppreſſion des hommes de couleur.

Les blancs qui, par leur bienfaiſance, avoient

élevé leurs affranchis, qu'ils enrichirent souvent d'une fortune à laquelle des parens étoient appelés par les loix & la nature, ne pouvoient se laisser dominer par l'orgueil, sur-tout, lorsqu'ils sacrifioient leurs possessions & leur existence à la sublime révolution de la France; car la révolte, l'incendie & le meurtre n'auroient pas étendu leur crêpe funèbre, sur ces contrées jadis si florissantes, si les blancs, qui les habitent, avoient voulu composer avec le despotisme; mais les François ont porté, sous le ciel brûlant de Saint-Domingue, les vertus de l'Europe; ils sont à la hauteur des principes sacrés de la mère-patrie. L'infortune n'altéra jamais leur modération, & leur générosité les plaça toujours au-dessus de la vengeance. Tel est le caractère, trop méconnu, des blancs de Saint-Domingue; & si les feux d'un soleil plus ardent, modifient leurs facultés morales, ce ne peut être qu'en leur donnant cette énergie, cette générosité, qui les ont élevés au-dessus des craintes de la misère & de la mort.

Les sections de la France, que viennent de déchirer les tyrans du Nord, ont combattu avec courage; mais elles devoient au monde un exemple frappant, capable de faire oublier la lâcheté des traîtes qui, les premiers, leur avoient livré la frontière : elles se voyoient en spectacle à l'univers, & la France toute entière voloit à leur secours. Les patriotes

de Saint-Domingue, au contraire, calomniés, même au ſein des repréſentans de la France, périſſoient martyrs de la révolution, & n'avoient pas, dans leur malheur, la conſolation d'emporter les regrets ou l'eſtime de la mère-patrie.

Tous les blancs ne marchent, cependant, pas ſur le même parallèle, & Saint-Domingue compte, dans cette claſſe, des traîtres dont les projets, combinés avec art, ont amené ſes déſaſtres.

Les mêmes hommes qui armoient les brigands dévaſtateurs des campagnes de la France; les mêmes hommes qui, déſorganiſant l'armée & les autorités conſtituées, démanteloient nos places de guerre, vuidoient les arſenaux, appeloient l'ennemi ſur nos frontières; ces mêmes hommes révoltoient, à Saint-Domingue, nos affranchis & nos ateliers; ils aſſaſſinoient nos frères; ils pilloient, ils dévaſtoient nos habitations; ils s'enrichiſſoient de nos dépouilles. Ces hommes, on les trouvoit parmi les agens d'un gouvernement oppreſſeur, d'une adminiſtration infidelle, d'un ordre judiciaire, qui trafiquoit, ſans pudeur, de la fortune, de la vie, de l'honneur des citoyens: on les trouvoit parmi ces agens infidèles, qui ſont la honte du commerce de Saint-Domingue, comme ils ſont le fléau des colons; on les trouvoit parmi quelques hommes orgueilleux de leur opulence & des faveurs de l'ancien régime; on les trouvoit encore parmi ceux qui, tombés dans la misère

& le mépris, espéroient s'enrichir des calamités publiques, & si, comme Saint-Domingue, la France avoit compté, parmi ses habitans, des hommes que l'ignorance livre, sans réserve, à la séduction des méchans, la France se seroit abîmée sous les pieds des tyrans, & ne seroit plus, dans leurs mains, qu'un exemple funeste aux autres peuples du monde.

Tels sont les moteurs de l'incendie de Saint-Domingue, & leur plan étoit si bien ordonné, qu'ils ont mis les patriotes de cette colonie, dans l'alternative de désobéir à la loi ou de périr assassinés. Tels sont les effets résultans des décrets contradictoires que les législateurs de la France ont porté sur les colonies.

Le 8 mars 1790, l'assemblée constituante, que les intrigues de la Luzerne & Barnave, n'avoient pas encore circonvenue, décréta que ces mêmes colonies n'étoient pas comprises dans la constitution de l'empire, & qu'elles se donneroient des assemblées populaires, d'après des instructions qui en détermineroient les bases.

Le 28 du même mois, ces instructions furent décretées, & l'article IV dit : » Toutes les personnes âgées de vingt-cinq ans, propriétaires » d'immeubles, ou à défaut d'une telle propriété, » domiciliées dans la paroisse depuis deux ans, & » payant une contribution, se réuniront pour for-

» mer une aſſemblée paroiſſiale, » Les hommes de couleur avoient été juſqu'alors écartés de toutes les aſſemblées du peuple. L'aſſemblée conſtituante auroit pu porter une loi poſitive qui les y eût appelés, comme elle le fit pour ceux des françois, qui en étoient exclus.

Cependant les blancs, qui avoient donné aux hommes de couleur des témoignages de leur tendreſſe, vouloient ajouter à leurs bienfaits celui de la conceſſion des droits politiques, lorſque leurs repréſentans conçurent le noble projet de s'arracher à Saint-Domingue, pour venir dénoncer à la France les ennemis de la révolution, qui portoient ſous les murs de Saint-Marc les feux de la guerre civile. Ils donnèrent l'exemple d'une modération d'autant plus étonnante, que les quatre-cinquièmes des colons s'étoient armés pour les défendre. Mais la calomnie les devança, & le décret du 12 octobre 1790, donna la palme civique aux fauteurs du deſpotiſme.

Alors l'aſſemblée coloniale ſe trouva déchue de ſes pouvoirs; & l'aſſemblée conſtituante, loin de blâmer le mode de ſa compoſition, décréta qu'il ſeroit formé une nouvelle aſſemblée, ſur les mêmes erremens. Ce ne fut que ſept mois après, au 15 mai 1791, qu'une portion des hommes de couleur & nègres libres, furent appelés à l'activité po-

litique ; mais ce décret n'étant pas officiellement envoyé à Saint-Domingue, ne put y être exécuté.

La nouvelle assemblée coloniale ne pouvoit prononcer elle-même sur cette question. Le décret du 12 octobre 1790 avoit circonscrit ses pouvoirs ; & celui du premier février 1791 lui défendoit de mettre à exécution aucun de ses arrêtés, sur l'organisation de la colonie, avant l'arrivée des instructions. Ces instructions ne lui furent adressées que huit mois après.

Par le décret du 24 septembre, elle fut investie du droit de prononcer sur l'état politique des hommes de couleur. Mais ces hommes, qu'égarèrent trop long-temps les agitateurs, soumirent cet acte à des interprétations vicieuses ; ils en méconnurent les dispositions ; & loin d'attendre les résultats bienfaisans des délibérations de l'assemblée coloniale, ils déclarèrent ne vouloir tenir leurs droits politiques, que de l'assemblée nationale & du roi.

C'est ainsi que les incohérences de ces loix contradictoires furent toujours un moyen d'agitation. Tels furent enfin les effets résultans de l'immense intervalle que la nature a mis entre Saint-Domingue & les représentans de la France.

Cependant la loi du 4 avril 1792, exécutée avec franchise, a trompé les espérances des méchans ; & leurs efforts pour arracher à l'assemblée

coloniale une loi contradictoire, ont tombé devant le civiſme de la majorité.

Un nouveau moyen leur reſtoit encore ; c'étoit la révolte des ateliers de l'oueſt & du Sud. Déja Blanchelande avoit voyagé dans cette dernière province ; & l'incendie accompagnoit ſes pas. Sa détention ne peut que faciliter la connoiſſance des véritables auteurs des déſaſtres de Saint-Domingue, leurs complices & adhérans.

Bientôt un nouveau jour va luire ſur cette terre infortunée ; ſes dévaſtateurs vont fuir devant la loi, qui abolit la royauté, & la partie françoiſe de Saint-Domingue jouira peut-être un jour du bonheur que lui méritent ſon civiſme, ſon attachement inviolable à la France, & ſon reſpect pour la loi.

Citoyens, les commiſſaires de Saint-Domingue vous parleront toujours de leur pays avec cette modération qui leur a fait ſupporter, avec fermeté, la violence, l'injuſtice & l'oppreſſion (1). La con-

---

(1) *Nota.* Si des citoyens qu'enveloppoit le deuil de leurs parens, de leurs amis, ont fui loin d'une terre qui ne leur offroit plus que l'image de la douleur ; ſi des citoyens effrayés des abus du deſpotiſme ont fui d'une terre, ſur laquelle il peſoit tout entier ; ſi quelques ſcélérats, engraiſſés des calamités publiques, ſe ſont retirés en France ou dans l'Amérique du Nord, pour y jouir de leurs rapines, pour y chercher des ennemis aux corps.

vention nationale, instruite sur les droits des peuples, & sur la cause des agitateurs du pays qu'ils représentent, pesera, dans sa sagesse, les intérêts de tous, & ne prononcera que des décrets justes & bienfaisans.

Nous sommes très-fraternellement,

CITOYENS COMMISSAIRES.

Les commissaires de l'assemblée coloniale de la partie françoise de Saint-Domingue. *Signé*, JEAN-BAPTISTE MILLET, PETIT DESCHAMPEAUX, LELOUP, DESPERELLES, LEBUGNET, LEGRAND, DEMUN, BRULLEY, PAGE & STE.-JAMES.

Pour copie conforme à l'original.

PAGE, *président.*

SAINT-JAMES, *secrétaire.*

---

populaires, le plus grand nombre des colons-propriétaires est resté à Saint-Domingue pour y défendre ses foyers ; il a supporté avec fermeté tout ce que la détresse & la guerre ont offert, pendant quinze mois, de plus affreux ; & Saint-Domingue se repeuple, aujourd'hui, d'un grand nombre de colons qui, vivant autrefois en France, vont défendre ces contrées, sous les auspices des commissaires citoyens, & dans l'attente d'un avenir plus heureux.

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, n°. 5.

[illegible] [illegible], [illegible] sur les droits des peuples, & sur le salut des [illegible] un pays qu'ils représentent, [illegible], dans [illegible], [illegible] de [illegible], & n'[illegible] que [illegible] & [illegible].

Nous sommes très-fraternellement,

[illegible]

Les commissaires de l'assemblée coloniale de la partie françoise de Saint-Domingue. *Signé*, JEAN-BAPTISTE MILLET, PETIT DESROCHEAUX, LAROCHE, [illegible], [illegible], [illegible], DENOUX, [illegible], [illegible].

Pour copie [illegible]

[illegible], *président*.

SAINT-JAMES, *secrétaire*.

---

populaires, le plus grand nombre des colons-propriétaires est resté à Saint-Domingue [illegible]; il a supporté avec fermeté [illegible] ce que la [illegible] & la guerre ont [illegible], pendant plus de [illegible], & Saint-Domingue [illegible] d'un grand nombre d'[illegible] qui [illegible] vont [illegible] [illegible] [illegible] plus heureux.

De [illegible]